

Protocole Sanitaire et mesures d'hygiènes

Reprise de l'activité sportive du BRBC

Protocole Sanitaire agréé FFBB du 03/07/2020, mis en place par le Club dès le 01/09/2020 et jusqu'à nouvel ordre.

Ci-dessous le protocole sanitaire mis en place par le BRBC pour la reprise de son activité sportive dès le 01/09/2020 (en accord avec le protocole d'hygiène sanitaire de notre Fédération et notre Ligue Sportif du 03/07/2020).

1. Jusqu'à nouvel ordre deux Managers Covid-19 et plusieurs référents Covid-19 seront affiliés au nom de la structure du Club avec comme missions :

- Organiser et coordonner les mesures d'hygiènes, y compris le protocole d'hygiène du matériel.
- Collecter les différents listings établis lors de la pratique.
- Vérifier que la signalisation pour les déplacements sur le site respecte les directives sanitaires.
- Rappeler l'ensemble des préconisations sanitaires dans l'enceinte sportive.
- Celui-ci peut être rappelé par les encadrants pour des informations concernant la santé de ses pratiquants, pour le contenu d'une séance.

Managers Covid-19 :

- Mr Denis Stimpfling (président du BRBC)
- Mr Axel Ernst (entraîneur des U17 Masculins)

Référents Covid-19 :

- Tous les dirigeants membres du bureau ainsi que tous nos coachs seront référents covid-19. (Les référents assurent la mise en place des missions et du protocole d'hygiène demandés quand il n'y a aucun Managers et/ou en soutien s'ils sont présents).

2. Conditions sur le lieu de pratique :

Les pratiques de sports collectifs (dont le basketball) sont mises en œuvre après autorisation préalable: De la collectivité municipale et/ou du propriétaire de l'équipement sportif pour l'utilisation de l'espace public. Du Préfet pour les manifestations ou événements sur la voie publique ou les lieux ouverts au public (établissements Recevant du Public au-delà de 1500 personnes).

- Les vestiaires et les douches sont fermés
- L'entrée et la sortie sont différentes (éviter les croisements de personnes).
- Un sens de circulation doit être visible de tous pour éviter tout croisement d'individus.

3. Conditions de la Pratique :

La règle des deux mètres entre pratiquants ne s'impose qu'en dehors de la pratique. Elle est assouplie (les 2m ne s'imposent pas) lorsque la pratique, par sa nature même, ne le permet pas.

Règles d'hygiène joueur/pratiquant/encadrant/public :

- Lavage des mains avec savon ou solution hydro alcoolique avant et après la pratique. (Le Club s'engage à fournir du Gel Hydro Alcoolique pour chaque entrainement et/ou match)
- Nettoyage des ballons. (Nettoyage des ballons avec une solution désinfectante entre chaque entrainement et/ou match)
- Lavage des chasubles et/ou maillot après chaque utilisation.
- Règles de distanciations appropriées pour les joueurs et pratiquants entre les exercices, les séquences.
- Règles de distanciation de 2m pour l'encadrant et port du masque recommandé.
- Règles de distanciations ordinaires pour le public et port du masque obligatoire dès l'âge de 12 ans.
(Entrainement interdit au public pour les catégories + 18 ans et limité à 2 personnes par enfant pour les mineurs).

4. Informations générales :

Le club s'engage à mettre en place les points énoncés ci-dessus mais aussi :

- Assure que l'entrée et la sortie du site seront différentes
 - Les joueurs/pratiquants/encadrants/publics accéderont au site par la porte arrière du Palais Beaubourg (en bas de l'escalier) et quitteront le site par une des 3 portes de secours latérales
 - Les joueurs/pratiquants/encadrants/publics accéderont au terrain de jeu par la double porte rouge de droite (celle face au local du BRBC) et quitteront le terrain (ex : besoin de se rendre aux toilettes ou au local) par la double porte rouge de gauche.
- Chaque joueur/pratiquant sera individuellement et personnellement équipé de son ballon à son arrivé sur le terrain, ballon qu'il/elle conservera et identifiera comme le sien, pour toute la durée de l'entrainement
- Des bacs chasubles usagés / chasubles propres seront identifiés et à disposition dans le local
- Une attestation sur l'honneur (décharge personnelle) pour chaque joueur et joueuse à remplir avant chaque entrainement pour un listing suivi (pour les mineurs à remplir par le responsable légal).
- Une vérification de l'état de santé du joueur/pratiquant à son arrivé, avec droit au refus d'accès à l'entrainement par un manager ou référent Covid-19 du club en cas de symptômes types : toux, courbatures généralisées, difficultés respiratoires ou essoufflement anormal à l'effort.
- Lors de la reprise des matchs et des championnats, désinfections des bancs des remplaçants, de la table de marque, après chaque match.
- Port du masque obligatoire pour toutes les personnes à partir de 12 ans entrant dans l'enceinte du gymnase (personnes du club, parents, amis, supporters...)

Le Club s'engage à respecter les consignes et reconnait que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection, le Club ne peut vous garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid19.

#TousMobilises

Coronavirus COVID-19

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très
régulièrement les
mains



Toussez ou
éternuez dans
votre coude ou
dans un mouchoir



Utilisez un
mouchoir à usage
unique et jetez-le



Saluez sans se
serrer la main,
évittez les
embrassades



Respecter une
distance de
1 mètre

